

08 avril 1935

I. - Le rapport du Comité de redressement économique

L'initiative de M. Henry Pharaon aura porté ses fruits. Le comité de redressement économique, dont il était l'animateur, a vu le jour. Et il vient de présenter au Haut-commissaire son rapport – rapport que nos lecteurs trouveront plus loin – sur la situation des pays de Mandat.

Félicitons sans réserve, le comité de redressement économique pour son œuvre. Pour tout esprit de bonne foi, il est difficile, nous dirons même impossible, de ne pas adopter les conclusions de cette étude, remarquablement claire et précise de notre situation économique. En quelques pages condensées, ce rapport résume tous nos griefs comme il préconise les remèdes.

On n'y trouve ni démagogie, ni xénophobie, mais un sincère exposé. Le corporatisme et la dictature n'y sont pas préconisés comme une panacée infaillible, mais on y trouve les éléments « d'une méthode rigoureuse et d'un plan d'action comportant des directives absolument nettes ».

Nous souhaitons que les conclusions du rapport puissent bientôt se concrétiser en arrêtés et en lois pour le plus grand bien de l'économie générale des Pays de Mandat.

« Ce remarquable travail, dans sa partie critique comme dans sa partie constructive mérite certainement de devenir le bréviaire économique du Libanais.

II. - Grèves

La grève des laitiers a pris fin-hier matin. Félicitons en l'administrateur de la ville, le conseiller à la Direction de l'Intérieur et M. Michel Zaccour, député du Mont-Liban, dont l'action conciliatrice nous a valu ce premier résultat.

Les avocats se réuniront en Assemblée générale aujourd'hui. Si comme toute le laisse prévoir, le quorum n'est pas atteint, la prochaine réunion sera fixée pour Mardi. Et leur grève cessera ce jour-là.

Il reste les chauffeurs, mais les tentatives de conciliation sont sur le point d'aboutir. Avant la fin de la semaine prochaine, il semble que tout sera réglé.

Au sujet de cette grève, la plus profonde et la plus importante, nous avons eu déjà l'occasion d'étudier et de juger les revendications des grévistes. N'y revenons pas. Nous nous placerons aujourd'hui sur un terrain supérieur aux revendications professionnelles.

Certes, on ne peut plus expliquer cette grève en invoquant le printemps. A la base de ce mouvement, il y a quelque chose de plus profond et de plus sérieux.

Qu'on aperçoive dans le mécontentement des avocats, des chauffeurs et des laitiers, le prolongement – inconscient peut-être – d'un mécontentement plus ancien et plus vaste, celui de tout le Liban contre le régime actuel, qui en douterait ?

Mais il reste certain que politiquement ces grèves étaient inopportunes.

Il faut être juste ; le Haut-commissaire rentre de France. Les déclarations qu'il avait confiées aux journalistes durant son voyage laissaient espérer aux Libanais une orientation

nouvelle de la politique mandataire dans le sens d'un élargissement des libertés constitutionnelles et d'une profonde réforme douanière. Tout allait donc bien. On pouvait légitimement s'attendre, quelques jours après l'arrivée de M. de Martel à la promulgation d'un régime souhaité.

Ces grèves qui ont donc compliqué le développement d'une situation politique déjà délicate, auront éclaté à un bien mauvais moment.

Elles ont peut-être prouvé aux Autorités – mais cette preuve était-elle à faire ? – la nécessité et l'urgence d'un régime nouveau. En se prolongeant elles auront pour effet d'en retarder l'instauration. Et ce n'est pas le moindre motif pour qu'elles prennent fin.